



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

Lettre d'inFORMATION électronique Sept. 2019 n° 7

## ECOLE MATERNELLE

**Le ministre organise la disparition de l'école maternelle publique !**



**L'ÉLÈVE QUI VAUT DES MILLIARDS**

**Avec le SNUDI FO 13, organisons-nous pour préserver la spécificité de l'école maternelle et les postes de PE fonctionnaires d'Etat !**

**RIS spéciale « Maternelle »  
Mercredi 16 octobre de 9h à 12h**

À l'**Union départementale FO** 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE  
(métro 2 ou Tram1 arrêt Noailles ou Tram 2 arrêt Canebière-Garibaldi)  
**3h de RIS déductibles de vos 108h (hors APC)**

Cette rentrée est marquée par l'application de la loi Blanquer, publiée le 28 juillet malgré la résistance des personnels l'année dernière et dont le SNUDI FO continue d'exiger l'abrogation.

Quatre décrets autorisent la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans dans les jardins d'enfants, structures privées payantes concurrentes à l'école maternelle, qui fonctionneront sur le modèle des écoles privées hors contrat. Pour la 1ère fois, une loi et ses décrets permettent à une structure payante d'assurer la scolarité obligatoire et sans PE, menaçant directement les postes de PE fonctionnaires d'Etat.

De plus, les instructions contenues dans la circulaire de rentrée du Ministre réduit la maternelle à une structure d'accueil dans laquelle PE et ATSEM sont formés en commun, menaçant le statut des PE en maternelle

Enfin, un décret dérogeant à l'obligation d'assiduité des élèves de petite section de maternelle va alourdir la charge de travail des directeurs et adapter le fonctionnement de l'école maternelle à celui des jardins d'enfants (chaque parent d'enfant de 3 ans pouvant demander par écrit un aménagement spécifique des horaires de l'après midi).

Pour le SNUDI FO impossible d'accepter un accueil à la carte l'après-midi, d'autant que cela pose des problèmes de sécurité !

En savoir +

**RIS Spéciale  
« Ecole maternelle »**

**Judi 16 octobre 9h-10h**

UD FO 13 (13 rue de l'Académie  
13001 MARSEILLE)



**Les réunions du SNUDI-FO**

*Nous vous invitons à participer à cette RIS pour vous informer des nouvelles règles induites par ces décrets de la loi « Ecole de la confiance », donner la situation de votre école, de votre classe et enfin discuter des moyens d'actions pour faire face à la dégradation de nos conditions de travail et à la défense de l'école maternelle, école pour laquelle les enseignants qui y travaillent y sont fortement attachés.*

**Venez nombreux et faites circuler l'information...**



**Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'Etat, je me syndique au SNUDI FO 13 pour 2019**

**Bulletin d'adhésion « spécial rentrée 2019 » à télécharger >>ICI<<**

Vous pouvez fractionner votre règlement en autant de mois restant en 2019

**Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.**

**Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :**

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site



Un renseignement ? Une question ?  
**Contactez-nous !**



Rejoignez-nous sur Facebook  
**Snudi FO Treize**